

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 novembre 2016 fixant la liste des projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé

NOR : AFSP1630954A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 92 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges national relatif aux projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé,

Arrête :

Article 1^{er}

En application du II de l'article 92 de la loi du 26 janvier 2016 susvisée, les projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé des promoteurs suivants sont désignés :

- région Auvergne-Rhône-Alpes : pôle santé Chambéry ;
- région Bourgogne-Franche-Comté : IRESP Bourgogne ;
- région Bretagne : association Neuro-Bretagne ;
- région Centre-Val de Loire : Association pour l'écoute et l'accueil en addictologie et toxicomanies ;
- région Grand Est : centre hospitalier de Rouffac ;
- région Guyane : AIDES ;
- région Hauts-de-France : UDAPEI 59 ;
- région Île-de-France : hôpital universitaire Robert-Debré ;
- région Île-de-France : ARCAT ;
- région Île-de-France : Impatients, chroniques et associés ;
- région Normandie : AFM-Téléthon ;
- région Nouvelle-Aquitaine : AIDES ;
- région Nouvelle-Aquitaine : association La Case ;
- région Nouvelle-Aquitaine : Alliance maladies rares ;
- région Occitanie : association Case de santé ;
- région Océan Indien : AFM-Téléthon ;
- région Océan Indien : association Sid'Aventure ;
- région Pays de la Loire : association Renaloo ;
- région Provence-Alpes-Côte d'Azur : association Solidarité réhabilitation.

Article 2

En application du II de l'article 92 de la loi du 26 janvier 2016 susvisée, il est établi une convention entre les agences régionales de santé et les promoteurs désignés.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 novembre 2016.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*
MARISOL TOURAINE